

REVUE DE PRESSE | Décembre 2014

« Eco-innovation : La Fabrique Ecologique plaide pour un soutien accru aux entreprises intermédiaires »

Publié le 02/12/2014

Par Philippe Collet, Actu-Environnement

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/innovation-eco-pme-fabrique-ecologique-soutien-transition-ecologique-23387.php4>

La transition écologique devrait permettre l'émergence de PME françaises de taille intermédiaire. Pour favoriser ce mouvement et soutenir ces futurs champions, la Fabrique écologique suggère une plus grande implication des pouvoirs publics.

Puisque la France abrite les champions mondiaux de l'eau, des déchets et des services énergétiques, pourquoi n'est-elle pas la championne mondiale de la transition écologique ? Pour répondre à cette question, la Fabrique Ecologique s'est interrogée sur le rôle des PME dans la transition dans une note publiée ce mardi 2 décembre. Intitulé, "les éco-entreprises de taille intermédiaire, outils manquants de la transition écologique", le document postule qu' "*à l'évidence, cette transition ne peut se faire sur les territoires qu'en lien avec les collectivités, les entrepreneurs et les citoyens : elle est donc au moins autant une affaire de « petits » que de « grands »*".

Or, "*aux problèmes rencontrés par les PME françaises de tous secteurs, s'ajoutent pour les éco-PME des difficultés propres : insécurité juridique forte dans des secteurs où la réglementation est omniprésente ; frilosité des investisseurs suite à la débâcle du solaire photovoltaïque alors que les éco-activités sont souvent intensives en capitaux ; domination presque naturelle des « champions » historiques...*", estiment les auteurs de la note.

Beaucoup de PME et peu d'ETI

Premier constat : "*La France ne manque pas de PME « vertes », ou éco-PME : on en compte plus de 10.000 sur le territoire national*", évalue la Fabrique évoquant ici les "*PME de mise en œuvre*". S'appuyant sur diverses sources, elle rapporte qu'il y a quelque 7.500 éco-entreprises employant entre 1 et 200 employés. Parmi celles-ci, 218 emploient entre 100 et 199 employés, dont "*une large majorité*" sont des filiales de grands groupes. Il y aurait aussi 74 éco-entreprises de 200 à 499 employés. Enfin, "*le nombre d'établissements de taille*

intermédiaire (ETI) [de 250 à 4.999 employés, ndlr] est proportionnellement très faible [et] les entreprises de 10 à 200 salariés concentrent l'essentiel des emplois".

Qu'est-ce qu'une éco-PME ?

Dans sa note, la Fabrique définit une éco-PME en partant de la définition Eurostat : "Entreprise de moins de 250 personnes, non contrôlée à plus de 50 % par une autre entreprise, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Cette entreprise doit avoir un objet social concourant à la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles".

Détail important, la note souligne que "les éco-PME « technologiques » constituent une minorité des entreprises et des emplois, mais concentrent une part importante de l'attention des médias, des administrations ou encore des financeurs". Jugeant que cette vision est trop restrictive, la Fabrique ne souhaite pas restreindre son sujet aux éco-technologies ou cleantech.

Selon la note, l'un des principaux problèmes rencontrés par les éco-PME serait "le plafond de verre" lié à la forte concentration des activités au sein d'un petit nombre d'entreprises. La fourniture d'eau et d'énergie, ainsi que l'incinération des déchets sont des quasi-monopoles ou des duopoles qui ne laissent que peu de place aux PME, rappelle la note. "Tout se passe comme si les PME avaient le choix entre la faillite, la survie, ou dans le meilleur des cas, le rachat par un grand groupe", déplore un chef d'entreprise auditionné par la Fabrique.

Finalement, si les éco-PME sont relativement nombreuses, peu parviennent à croître pour atteindre une taille intermédiaire. "La France fait moins bien que ce qu'on pourrait attendre au vu de son rang économique", déplore la Fabrique, pointant les lacunes françaises et en particulier l'absence de cap clair à long terme (à l'image de la transition énergétique allemande). La Fabrique retient aussi les habituels problèmes français relatifs à l'insécurité réglementaire (le moratoire photovoltaïque de décembre 2010 représentant "le cas d'école"), aux difficultés de financement, au peu d'entrain montré par les acheteurs publics et aux difficiles relations entre PME et grands groupes.

L'Etat en soutien à l'innovation

Pour remédier à cette situation, la Fabrique formule trois propositions. Tout d'abord, "la transition écologique doit se faire dans une logique décentralisée, où les pouvoirs publics montrent l'exemple", estime la Fabrique qui propose d'établir un *Innovative Business Act*. Une Mission d'appui aux achats publics innovants (Maapi) accompagnerait les acheteurs publics dans leurs achats innovants, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) offrirait aux collectivités des prêts sans obligation de remboursement si l'achat innovant échoue et un suivi des achats publics innovants serait réalisé.

Autre proposition : ériger de nouvelles règles du jeu pour une prise de décision "PME-compatible". Les pouvoirs publics s'engageraient à systématiser les bonnes pratiques suivantes : la mise en place de consultations *a posteriori* plutôt qu'*a priori* (pour ne pas rallonger l'attente), ne pas faire durer les arbitrages au-delà de trois mois et prévoir de courtes périodes de transition afin que les PME s'adaptent.

Enfin, la création d'un parcours labellisé "fast-track ETI", permettrait notamment à des éco-PME prometteuses d'accéder à des procédures accélérées de financement, de certification et d'aide à l'export, ainsi qu'à un

soutien stratégique. Ce dispositif s'inspire des initiatives lancées par des pôles de compétitivité (notamment du numérique) et vise l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire.

Article publié par *Actu-Environnement*

« PME et ETI vertes : trois mesures pour développer ces acteurs négligés de la transition écologique »

Publié le 02/12/2014

Par Timothée L'Angevin, Le Moniteur

<http://www.lemoniteur.fr/139-entreprises-de-btp/article/actualite/26572111-pme-et-eti-vertes-trois-mesures-pour-developper-ces-acteurs-negliges-de-la-transition-ecologique>

La Fabrique Ecologique, think tank dédié à l'écologie, a présenté, mardi 2 décembre, un rapport sur les pistes de croissance des PME et ETI vertes. Parmi les pistes : garantir à ces entreprises l'accès aux marchés publics.

Il y a 10.000 PME et ETI vertes en France. Placées sur les marchés porteurs liés à la transition écologique, elles emploient près d'un demi-million de personnes et pèsent 85 milliards d'euros. Pourtant, elles sont confrontées à de nombreuses difficultés qui s'ajoutent aux problèmes que rencontrent les entreprises de leur taille. Omniprésence des réglementations, frilosité des investisseurs, monopole des grands groupes, autant de facteurs qui freinent leur croissance.

De décembre 2013 à décembre 2014, la Fabrique Ecologique a réuni un groupe de travail afin de répondre à cette problématique. Cette fondation pluraliste et transpartisane de l'écologie créée il y a un an a formulé trois propositions dans une note intitulée « Développer les PME vertes ».

Etouffées par les grands groupes

« Les mesures que nous proposons seront rapides, simples, peu coûteuses et efficaces, assure Frédéric Utzmann, le président du groupe de travail, également président de CertiNergy et de l'association France Ecotech. Les enjeux sont immenses. En se développant, ces éco-entreprises créeront des gisements d'emplois, notamment grâce à la transition énergétique. » Mais pour le moment, elles sont étouffées par les grands groupes, qui raflent la majorité des marchés. Dans l'incinération des déchets par exemple, Veolia et Suez englobent 67% des parts. Dans la fourniture d'électricité, ce constat est encore plus accablant : EDF contrôle 89% du marché. Ce « plafond de verre », comme le surnomme la Fabrique Ecologique, ne pourra être brisé que par l'émergence d'éco-ETI (sociétés de 250 à 5000 salariés). Mais celles-ci représentent une infime minorité (moins d'une centaine) et ont peu d'opportunité d'agir comme leader de toute la filière afin d'éviter le tête-à-tête entre PME et grands groupes.

Ces entreprises, très gourmandes en capitaux, font également face à la réticence des banques et investisseurs, douchés par la crise du photovoltaïque il y a cinq ans. A l'inverse des start-up du numérique, le retour sur investissements est long et il existe une forte incertitude quant à l'évolution réglementaire.

Missions d'appui pour accompagner les acheteurs

Pour la Fabrique Ecologique, l'une des solutions serait de leur garantir des marchés publics. Le rôle des collectivités, qui sont les grand donneurs d'ordre, et de l'Etat sera donc prépondérant. « Si certains le font

dans des logiques volontaristes, les acheteurs publics sont souvent découragés de créer des partenariats avec ces entreprises, regrette Frédéric Utzmann. Les risques juridiques, comme la requalification de marché ou le délit de favoritisme, et les risques financiers, défaillance de l'offre ou de la PME elle-même, sont des freins. »

Le premier pas consiste à créer des missions d'appui aux achats publics innovants (MAAPI), qui fonctionneront de la même manière que les partenariats public-privé. Gérées au niveau national, ces missions accompagneront les acheteurs dans la mise en place de marchés innovants et joueront un rôle de paratonnerre : « En cas de problème juridique, elles seront attaquées, mais pas l'acheteur, souligne le président du groupe de travail. Ces missions seront couplées d'un prêt, qui pourra être accordé par la banque publique d'investissement ». Lorsque ces marchés seront mis en place, les banques et assurances prendront le relais.

Briser le « plafond de verre »

« Ce qui tue les éco-entreprises, ce n'est pas le changement réglementaire, c'est l'immobilisme et la brutalité. » Pour Frédéric Utzmann, elles dédient trop d'attention et de moyens aux aspects réglementaires. Le rapport préconise donc de ne pas faire durer les arbitrages au-delà de trois mois, de mettre en place des consultations a posteriori, ainsi que de prévoir de courtes périodes de transition afin de permettre une prise de décision rapide et lisible des éco-entreprises. « Le cas des tergiversations sur la troisième période d'obligation de certificats d'économies d'énergie (CEE) est l'un des exemples », précise le président du groupe de travail.

Et enfin, la Fabrique Ecologique propose de créer un « fast-track » pour accélérer l'émergence d'eco-ETI. Les entreprises à fort potentiel de croissance, de 70 à 250 salariés et de moins de huit ans d'existence, accéderont à des procédures « coupe-fil » pour obtenir des financements, certifications, aides à l'export et soutien stratégique. Ce dispositif, inspiré par les initiatives lancées par les pôles de compétitivité, pourrait permettre de briser le « plafond de verre ».

La Fabrique Ecologique publiera son rapport sur son site internet jusqu'en février afin de recueillir les avis et suggestions des internautes. La version finale sera délivrée en mai.

Article publié par *Le Moniteur*

« Transition écologique : 3 propositions pour favoriser le développement des PME vertes »

Publié le 02/12/2014

Par Claire Thibault, Batiweb

<http://www.batiweb.com/actualites/eco-construction/transition-ecologique-3-propositions-pour-favoriser-le-developpement-des-pme-vertes-02-12-2014-25515.html>

La Fabrique Ecologique, fondation pluraliste de l'écologie, vient de publier une note analysant les freins rencontrés par les éco-PME françaises dans leur développement, alors même qu'elles constituent un « échelon vital » pour la transition écologique selon le think tank. Afin de débloquent la croissance de ces PME vertes, le groupe de travail formule trois propositions. Rencontre avec Frédéric Utmann, président de CertiNergy et Géraud Guibert, président de la Fabrique Ecologique.

Il y a 10.000 Avec plus de 10 000 éco-PME et la présence de « champions historiques » dans le domaine de l'eau, des déchets et des services énergétique, la France ne manque pas d'atouts pour réussir sa transition écologique. Alors pourquoi n'est-elle pas déjà la championne ?

C'est le problème sur lequel s'est penché La Fabrique Ecologique, au sein d'un groupe de travail*, mené par Frédéric Utmann, président de CertiNergy et du collectif d'éco-entrepreneurs France Ecotech, qui s'est réuni de décembre 2013 à novembre 2014 pour apporter des solutions au blocage de croissance des PME vertes.

« Nous sommes partis du constat que les éco-PME, en plus de se heurter aux difficultés communes de toute PME, sont confrontées à des problématiques qui leurs sont propres : une insécurité forte avec une réglementation omniprésente, certes nécessaire mais qui doit permettre leur développement ; la présence de grands groupes français qui apportent une concurrence forte sur le marché et, la frilosité des investisseurs alors que les éco-PME sont gourmandes en capitaux », résume en préambule le président de la Fabrique Ecologique.

Création d'une Mission d'appui aux achats Publics innovants

« A partir de là, nous ne voulions pas proposer des mesures coûteuses mais formuler des propositions efficaces », poursuit Frédéric Utmann. A commencer par la création d'une Mission d'Appui aux Achats Publics Innovants qui permettrait d'accompagner les acheteurs. *« Cette MAAPI servirait de paratonnerre pour les acheteurs publics »,* explique Frédéric Utmann. *En cas d'attaque d'un marché public, ce serait d'abord la mission d'appui qui serait attaquée. Elle prendrait la forme d'une structure nationale, avec un pôle de compétence fort. L'idée est d'établir progressivement une jurisprudence, pour stabiliser les acheteurs et dissuader les autres acteurs d'attaquer ».*

Cette instance de conseil *« pourrait relever du médiateur du marché public »* et serait surtout couplée à une

garantie financière de la Caisse des dépôts, qui offrirait aux collectivités des prêts sans obligation de remboursement. *« En d'autres termes, si l'achat innovant échoue ou si l'entreprise est défailante, les collectivités n'auront pas à rembourser leur prêt »*, imagine Frédéric Utzmann pour qui il faudrait, dans un premier temps, limiter cette garantie aux marchés publics ayant reçu une validation de la MAAPI. Mais alors qui voudra bien proposer ce genre de prêts ?

« Les banques sont encore frileuses, reconnaît Frédéric Utzmann, c'est pourquoi le rôle de la BPI est essentielle. Une fois que les banques, voire les assurances, auront suffisamment de recul sur le mécanisme, qu'elles seront capables d'évaluer le risque, cela pourrait devenir une forme de financement classique ».

Changer la donne réglementaire

Après avoir pallier le risque juridique et financier, la Fabrique Ecologique s'est attardée sur le risque réglementaire. *« Le vert est un secteur dynamique qui évolue vite et s'adapte aux changements réglementaires mais c'est l'immobilisme et la brutalité des annonces qui leur nuisent »*, détaille Frédéric Utzmann, qui rappelle combien les changements de réglementation ont un impact négatif sur le solaire photovoltaïque.

Le groupe de travail propose dès lors la mise en place de consultations a posteriori, *« afin de sortir plus vite les réglementations, d'en mesurer les impacts et de s'autoriser à les modifier si besoin par petites touches, avec des périodes de transition pour conserver un minimum de visibilité »*. D'autre part, les arbitrages seraient réduits à trois mois maximum pour ne pas freiner le développement des éco-PME.

Des procédures « coupe-file »

Enfin, le dernier problème des PME vertes réside dans leur difficulté à atteindre une taille critique. Pour ce faire, le groupe de travail reprend une proposition déjà formulée par le PEXE dans son Livre Blanc d'avril 2013, à savoir la mise en place d'un parcours labellisé « fast-track ETI ».

« L'idée est de cibler les sociétés qui pourraient bénéficier de ce « coupe file ». Dans un premier temps, il serait réservé aux éco-PME de technologie et de service de moins de 8 ans d'existence, comptant entre 70 et 250 employés. Ce dispositif permettrait aux éco-PME prometteuses d'accéder à des procédures accélérées de financement, de certification et d'aide à l'export.

La France et les filières vertes souffrent en effet d'un manque structurel d'ETI, pointe la Fabrique Ecologique, alors même qu'elles sont *« un maillon essentiel pour réussir la transition écologique »* conclut-elle dans sa note.

** Les signataires de la note sont Frédéric Utzmann, président de CertiNergy et du collectif d'éco-entrepreneurs France Ecotech, Arnaud Delattre, directeur associé Starquest, David Dornbusch, président de Cleantuesday, Jocelyn Duval, avocat associé Kalliopé, Antoine Ebel, étudiant à Science Po, chargé de développement de l'association France Ecotech, rapporteur, Michel Lafitte, directeur des participation et du conseil, CDC Climat.*

Qu'est-ce qu'une PME Verte ?

Entreprise de moins de 250 personnes, non contrôlée à plus de 50 % par une autre entreprise, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Cette entreprise doit avoir un objet social concourant à la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Définition proposée par la Fabrique Ecologique, largement inspirée de la caractérisation des PME données par la recommandation 2003/361 de la Commission européenne et de celle des éco-entreprises par l'OCDE/Eurostat.

Article paru sur le site [Batiweb](#)

« La Fabrique écologique examine comment donner de l'élan au "maillon manquant" des ETI vertes »

Publié le 03/12/2014

Par Ana Lutzky, AEF Développement Durable

<http://www.aef.info/developpement-durable>

"On a des champions mondiaux, et pourtant la France n'est pas la championne mondiale de la transition énergétique. Un maillon manque : celui des ETI qui ont un rôle essentiel dans l'écosystème. Elles sont suffisamment grandes pour être solides et crédibles, mais assez petites pour rester agiles et proches des problèmes", souligne Frédéric Utzmann, président de CertiNergy et du collectif d'éco-entrepreneurs France Ecotech, mardi 2 décembre 2014. Le groupe de travail qu'il a mené, au sein du think tank La Fabrique écologique, publie une note dédiée. Trois leviers "simples et peu coûteux" sont identifiés pour y remédier : agir sur la commande publique, à travers une mission d'appui et un mécanisme de garantie financière ; agir sur le risque réglementaire en favorisant une "prise de conscience" des pouvoirs publics ; et enfin, créer un "fast track" ou "billet coupe-file" pour les ETI vertes.

"Je suis un éco-entrepreneur", introduit ce mardi Frédéric Utzmann, dont l'entreprise délivre des services relatifs aux certificats d'économies d'énergie. "J'ai la chance d'être passé dans la catégorie ETI, c'est un parcours du combattant réussi. L'idée est donc désormais d'identifier les leviers pour permettre à beaucoup d'autres de passer ce cap. Car si la France est bien placée du point de vue des cleantech et de l'innovation, le problème est de faire croître les PME porteuses de ces innovations ensuite."

1) AGIR SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

"Les collectivités ont un rôle fondamental à jouer, d'une part du fait de leurs compétences de gestion territoriale de l'eau, des déchets, de l'énergie, et d'autre part au titre de l'exemplarité de l'État. Reste qu'elles sont peu friandes d'offres vertes", constate Frédéric Utzmann. "Le code des marchés publics n'est pas si dissuasif : il existe de nombreuses dérogations permettant d'expérimenter beaucoup de choses (s'approvisionner localement, avoir un fournisseur de services énergétiques économes...). Mais si le marché est attaqué pour délit de favoritisme après l'attribution à une entreprise innovante, par un acteur qui n'aurait pas été retenu - et certaines entreprises ont des équipes dédiées à ce type de contentieux -, la collectivité joue gros, le risque étant pénal. L'acheteur reste donc en retrait." Pour pallier cette difficulté, la Fabrique écologique promet dans sa note deux moyens :

Une mission d'appui. Afin d'accompagner les acheteurs publics souhaitant s'approvisionner de manière innovante, la mise en place d'une mission d'appui logée auprès des pouvoirs publics, le médiateur des marchés publics par exemple, permettrait à la collectivité de valider les critères et leur pondération dans ses appels d'offres. Cette instance agirait comme un "paratonnerre" en cas d'attaque par un candidat fournisseur non retenu. En effet, face au juge, l'acheteur public bénéficierait d'un argumentaire solide et de l'aval juridique de cette mission d'appui nationale appelée à progressivement donner le "la", et auprès de laquelle serait en

quelque sorte transféré le risque juridique, ce qui dissuaderait d'ailleurs en amont les contentieux.

Un mécanisme de garantie financière. Par ailleurs, il arrive qu'une innovation ne soit pas concluante, ce qui risque de décourager l'acheteur public ou son prêteur de prendre ce risque financier. La création d'une garantie au sein de la BPI, sous forme de prêt sans recours (c'est-à-dire que si l'innovation ne fonctionne pas comme espéré, le remboursement n'est pas demandé à la collectivité et la BPI se substitue), dans la limite des marchés qui auraient été validés par la mission d'appui citée plus haut, rendrait les banques moins frileuses pour financer de tels projets.

2) AGIR SUR LE RISQUE REGLEMENTAIRE

Autre frein identifié : les soubresauts réglementaires tels que ceux subis sur le marché photovoltaïque, "perturbé par des arrêts brusques voire rétroactifs des subventions". "Les entrepreneurs disent : 'c'est l'horreur, ça change tout le temps et c'est ça le problème'. Or le problème n'est pas tant cela : le 'vert' est par définition un secteur dynamique, dans lequel les choses changent et doivent changer rapidement. Et les entreprises vertes ont besoin de cadres réglementaires incitatifs. Le problème, c'est la brutalité", analyse Frédéric Utzmann.

Il cite l'exemple du dispositif des CEE, "à l'arrêt 18 mois le temps qu'on le rénove". "Lorsque les annonces sont floues, les acteurs ne bougent pas : ce n'est pas le changement qui tue les PME, c'est l'attente." Or selon l'entrepreneur, "il faut arrêter de penser qu'on va trouver LA bonne solution : il faut sortir des textes rapidement, les évaluer, expérimenter, rectifier, et faire vivre la réglementation par petites touches. En Italie ou en Grande-Bretagne, les choses sont plus simples à mettre en place. En France, on veut se rassurer et réunir le maximum de données, réaliser le plus grand nombre de consultations en amont. Et pendant ce temps, des PME meurent."

Afin de favoriser cette prise de conscience, la Fabrique écologie met en avant trois leviers :

- Mettre en place des consultations a posteriori ;
- s'interdire de faire durer les arbitrages plus de trois mois ;
- prévoir de courtes périodes de transition : il est toujours possible de rectifier le tir douze mois après la mise en place d'une réglementation, après étude des impacts.

3) CREER UN "FAST TRACK" ETI VERTES

Enfin, la Fabrique écologique propose de créer une "sorte de billet coupe-file" pour faciliter les démarches des entreprises ciblées, à l'image de ce qui existe déjà pour le numérique, avec le pôle de compétitivité Cap digital. Ici, les entreprises entre 70 et 250 salariés, ayant moins de huit ans d'existence, ce qui dénote "un fort potentiel de croissance", et "vertes", auraient un accès prioritaire aux soutiens financiers via la BPI, aux fonds régionaux ou investisseurs "cleantech", aux autorisations administratives, ou encore à l'appui à l'exportation via Ubifrance et la Coface. Pour cibler les entreprises éligibles, le think tank suggère de s'appuyer sur les 14 pôles de compétitivité "verts", déjà structurés au sein du réseau Ecotech.

« Les éco-PME font pression pour percer »

Publié le 03/12/2014

Par Emilie Jehanno, GreenUnivers

<http://www.greenunivers.com/2014/12/les-eco-pme-vertes-font-pression-pour-percer-120332/>

Comment libérer la croissance des PME vertes françaises et développer le tissu des ETI ? Le groupement d'éco-entreprises France Ecotech (ex-France Energie Nouvelle) s'est emparé de la question et propose une feuille de route en trois points, sous les auspices du think-tank la Fabrique écologique, proche du PS.

Les ETI sous-représentées dans les filières vertes

« Nous avons recensé 10 000 PME vertes en France, expose Frédéric Utzmann, président de CertiNergy et de France Ecotech alors qu'il présente à la presse une note sur le sujet. Il y a dans le secteur une sous-représentation encore plus forte qu'ailleurs des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il manque un maillon. » Une lacune d'autant plus regrettable que ces entreprises de 250 à 5 000 salariés ont un rôle essentiel dans l'écosystème en étant à la fois suffisamment grosses pour être solides et suffisamment petites pour rester agiles et proches des territoires.

Pour le groupe de travail qui s'est penché sur la question, trois facteurs freinent la croissance des PME vertes : la présence de grands groupes, la lenteur de la réglementation et la frilosité des investisseurs. « Nos mesures ne sont pas coûteuses et ne demandent pas de subventions importantes », défend Frédéric Utzmann.

Article paru sur le site de *GreenUnivers*